

CDPENAF du 05 octobre 2021

Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Délimitation d'une zone Ns à vocation d'équipement sur la commune de Fontenay-le-Pesnel – avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. (articles L.112-1-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Considérant que la délimitation d'une zone Ns à vocation d'équipement :

- sur une zone d'activité agricole, n'est pas limitée (7,6 hectares) ;
- pour laquelle aucune règle n'est édictée au règlement ;
- génère donc des contraintes nouvelles sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers ;

la CDPENAF émet un **avis défavorable** sur la délimitation de la zone Ns du PLU de Fontenay-le-Pesnel.

Pour le président de la CDPENAF,

Le Directeur Adjoint



Nicolas FOURRIER